



Convention avec les collectivités locales pour la coordination départementale du dispositif national « Lire et Faire Lire »

ENTRE :

La Ligue de l'enseignement – Fédération des oeuvres Laïques de l'Aveyron
Représentée par Francis Gonzalez, son président.

Et

La Collectivité locale de REQUISTA.....
Représentée par Michel CAUSSE, Maire.....

Il a été convenu ce qui suit :

Dans la perspective de l'animation et de la coordination de « Lire et Faire Lire » : programme culturel visant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles retraités dans les établissements scolaires et structures éducatives, la Ligue de l'enseignement et la Collectivité locale des'associent.

La Collectivité locale, dans le cadre des actions qu'elle organise au sein des établissements dans le temps scolaire et / ou périscolaire et des structures éducatives, met à la disposition les locaux nécessaires afin de pouvoir accueillir l'activité animée par le ou les bénévoles. Cette mise à disposition fera l'objet d'un accord avec le directeur/la directrice de l'établissement. Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants sont précisés dans un document annexé à la présente convention.

S'agissant des enfants concernés, la Collectivité locale veillera à intégrer dans les dispositifs existants cette nouvelle activité (ex : PEDT Projets éducatifs de développement territorial).

La Collectivité locale, s'engage à reverser une participation aux frais de formation des lecteurs d'un montant de 50€ / lecteur inscrit / an. Pour cette année 2025, 2 lectrices sont inscrites, la **participation sollicitée est de 100€**. La facturation sera établie par la FOL / LFL qui tient la comptabilité du dispositif, en accord avec l'UDAF.

La Ligue de l'enseignement (FOL 12) en partenariat avec l'UDAF, s'engagent à organiser et coordonner, les actions de formations départementales et les interventions des bénévoles en liaison avec les directeurs/directrices d'établissements et/ou les services municipaux dans l'esprit qui fonde l'opération. Elles assureront le suivi de l'opération selon les modalités suivantes : élaboration et diffusion du programme départemental – Organisation à la demande, d'une réunion annuelle avec les communes et les personnes relais.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et Faire Lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

Les enfants participant aux lectures devront bénéficier d'une assurance Responsabilité civile.

A REQUISTA. Le 11.06.2025..... (En deux exemplaires)

Pour la Ligue de l'enseignement

Pour la collectivité locale

Bénévoles Lire et faire lire - Réquista

Nom	Prenom	Structures
DUVEAU	Gilberte	Ecole La Lande-Multi-accueil - Médiathèque
RAYMOND	Marie-Clotilde	Ecole La Lande